

Les mobilités dans l'espace ouest-africain aux XIX^e et XX^e siècles

Papis Comakha FALL

Doctorant à Sorbonne Université, Faculté des Lettres
Centre d'histoire du XIX^e siècle (EA 3550)

Résumé : La mobilité est une notion très complexe et polysémique. Ce constat est lié à ses multiples et diverses formes. Notre contribution tente d'examiner la problématique des mobilités en « situation coloniale ». S'inscrivant dans un contexte d'intrusion, de domination et de résistance coloniales, les mobilités sont étudiées, d'une part, comme « technique de pouvoir », méthode complétant l'arsenal de répressions, de sanctions et d'exploitations coloniales ; et d'autre part comme stratégie de réponse, de lutte et d'accommodation des sociétés indigènes. Cette thématique, relative aux mobilités en Afrique de l'Ouest, entre dans le cadre des questionnements d'une histoire coloniale attentive aux enjeux de la répression, de la domination, du maintien de l'ordre sécuritaire et aux réponses ou attitudes des indigènes. Par le tri, le croisement et l'examen des sources archivistiques et publications scientifiques, quelques questions taraudent notre esprit. Quelles sont les formes/types de mobilités ? En quoi les mobilités sont-elles une stratégie de contrôle colonial et de réponse des indigènes ? Quelles sont ses principales causes/motivations, dans une ambiance coloniale ? Quel a été l'impact des mobilités ?

Mots-clés : mobilité ; déportation ; désertion ; transfert de main-d'œuvre

1 Introduction

La mobilité est une notion polysémique difficile à définir car l'homme est par essence mobile. Elle peut désigner « *les mouvements des individus ou des unités familiales à l'intérieur du système des catégories socio-professionnelles ou [...] du système des classes sociales*¹ ». Le caractère de ce qui peut être en mouvement est très complexe car plusieurs aspects ou variables entrent en ligne de compte. Par conséquent, on remarque diverses formes de mobilités liées à l'espace (lieu) et au temps (durée) : mobilité interne/intérieure (pendulaire, réduite, résidentielle, professionnelle) et mobilité externe/internationale (quand on traverse des frontières géographiques).

¹Raymond Boudon et François Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, 1982.

Cette contribution examine la problématique des mobilités en « *situation coloniale*² », dans la deuxième moitié du XIX^e siècle – caractérisée par la conquête militaire, la colonisation par la force des armes et les résistances africaines – puis au XX^e siècle marquée par l'imposition et la domination coloniale française, anglaise et portugaise dans l'espace ouest-africain. En outre notre étude met surtout l'accent sur l'espace soudano-sénégalais qui a été une base arrière de la puissance française pour la pénétration et l'occupation coloniale de l'*hinterland* aofien.

Par ailleurs, s'inscrivant dans un contexte d'intrusion, de domination et de résistances coloniales aux XIX^e et XX^e siècles, période charnière de l'histoire du continent africain, coïncidant avec « *la fièvre coloniale qui s'empare des grandes puissances européennes*³ », les mobilités sont étudiées – d'une part, comme « *technique de pouvoir*⁴ », pour emprunter cette belle expression à Michel Foucault, méthode complétant l'arsenal de répressions, de sanctions et d'exploitation coloniales – et d'autre part comme une stratégie de réponse, de lutte et d'accommodation des sociétés indigènes. Par voie de conséquence, cette thématique, relative aux mobilités en Afrique de l'Ouest, entre dans le cadre des questionnements d'une histoire coloniale attentive aux enjeux de la répression, de la domination, du maintien de l'ordre sécuritaire et aux réponses ou attitudes des indigènes.

L'examen de ce thème soulève quelques questions : quelles sont les formes/types de mobilité que cette contribution essaie de prendre en charge ? En quoi les mobilités sont-elles une stratégie de contrôle colonial et de réponse des indigènes ? Quelles sont ses principales causes/motivations, dans une ambiance coloniale ? Quel a été l'impact des mobilités ?

L'élaboration de cette contribution amène à formuler trois hypothèses majeures :

- Les mobilités en contexte colonial sont liées à la politique de domination coloniale, au maintien de l'ordre, à la volonté des puissances françaises de réaliser l'œuvre civilisatrice ;
- Face à l'intrusion et à l'occupation coloniale plusieurs stratégies de réponses ont été adoptées par les indigènes par la technique de la mobilité ;
- Les mobilités en situation de colonisation ont eu un impact sur les sociétés indigènes.

L'élaboration de ce travail s'appuie grandement sur un corpus de sources archivistiques dépouillées en France et au Sénégal et qui sont en rapport avec les faits militaires, les formes de résistances et l'exploitation coloniale⁵. Des documents ayant trait aux affaires religieuses, plus précisément à la question musulmane, sont aussi exploités, d'autant plus que certains guides religieux ont ouvertement manifesté leur

² Georges Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol 11, 1951, p. 47-79.

³ Régis Bénichu, *Histoire de la mondialisation*, 2^e édition, Paris, Vuibert, 2006.

⁴ Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

⁵ SHD/ AT 15H 33 ; ADMAE (Courneuve-Aubervilliers), 399 PAAP-11 ; ans 7G 99 ; ans 17G 124 (17) ; ans, 11D1/226 ; ans K 30, etc.

opposition à la colonisation et que l'islam constituait un obstacle à la domination culturelle⁶, à la conquête des âmes. Ces sources d'archives sont complétées par des ouvrages sur la colonisation.

Nous nous proposons d'examiner d'une part les mobilités comme stratégie de contrôle colonial et d'autre part comme réponse (contre-stratégie) à la mainmise coloniale. Pour terminer, nous analysons leur impact sur les colonies en Afrique l'Ouest, particulièrement dans les possessions françaises comme la Sénégambie et le Soudan.

2 Les mobilités : stratégie(s) de contrôle colonial

Durant toute la période allant du XIX^e au XX^e siècle, on remarque plusieurs formes/types de mobilités dans le but d'occuper des espaces territoriaux, d'assujettir, de dominer, de contrôler les faits et les gestes des populations indigènes pour un bon maintien de l'ordre colonial.

Ainsi, dans l'objectif d'étendre leur sphère d'influence, les Français se lancèrent dans une logique de conquête accélérée des terres africaines par la conquête militaire, surtout dans la seconde moitié du XIX^e siècle⁷. En Afrique de l'Ouest, ils s'implantèrent avec force en Sénégambie septentrionale, précisément au Walo⁸. Le gouverneur Faidherbe se chargea de la marche/campagne pour contrôler ce royaume avec les Tirailleurs Sénégalais, mis à profit par les autorités coloniales, lors des campagnes, pour l'occupation du Fouta, du Kayor, du Baol, du Djolof, du Boundou, du Sine-Saloum, des Rivières du Sud et du Soudan, entre autres. Il a fallu plusieurs décennies et des kilomètres de déplacements, pour anéantir toutes formes résistances armées coloniales à travers des stratégies de campagnes militaires : avancées, attaques, replis, embuscades... Dès son arrivée en Sénégambie septentrionale, le gouverneur Faidherbe s'appuya sur une forte logistique armée qui lui permit de se déplacer, de mener ses campagnes avec plus d'assurance : « 4 compagnies d'Infanterie de la Marine, une batterie d'artillerie, un escadron de spahis, 2 compagnies noires réservées à la garnison des postes, et des moyens auxiliaires de volontaire et de milice⁹ ». Pour barrer la route à Elhadj Omar Tall, « combattant de la foi¹⁰ » et maintenir l'ordre colonial, Faidherbe mobilisa en 1855 « une colonne de 300 fantassins, 40 spahis, 30 canonniers, 4 obusiers, 20 mulets du train, 600 volontaires de Saint-Louis, 100 ouvriers noirs et 150 laptots (matelots indigènes)¹¹ » pour installer le fort de Médine. Tout cet arsenal militaire fut embarqué sur la flottille du fleuve Sénégal composée de 4 avisos et de deux bateaux sécurisés.

⁶ ANS, 11D1/961, affaires religieuses ; Mouridisme 1940, Hamallisme 1937-1944 ; écoles coraniques 1903-1945 ; fiches de surveillance des marabouts 1937 ; hautes études administratives musulmanes ; activités religieuses ; recensement des adeptes de l'islam 1937-1946 ; ANS, 19G2, les questions musulmanes 1906-1918. Notes et correspondances ; propagande musulmane anti-française.

⁷ Pour de plus amples informations sur l'accélération de la colonisation, voir Hélène d'Almeida-Topor, *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin/HER, 1993 (1^{re} édition) ; 1999 (2^e édition). Henri Brunschwig, *Le partage de l'Afrique noire*, Flammarion, 1971 ; Catherine Coquery-Vidrovitch, *Afrique noire : Permanences et ruptures*, L'Harmattan, 1985 ; Catherine Coquery-Vidrovitch et Odile Goerg, *L'Afrique occidentale aux temps des Français. Colonisateurs et colonisés C. 1860-1960*, Paris La Découverte, 1992.

⁸ Boubacar Barry, *La Sénégambie du XV^e au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1988.

⁹ SHD 15H 33, opérations militaires au Sénégal-Soudan français, 1854-1891.

¹⁰ Fernand Dumont, *La pensée religieuse de Amadou Bamba fondateur du mouridisme sénégalais*, Dakar-Abidjan, NEA, 1975.

¹¹ SHD 15H 33, *op. cit.*, 1854-1891.

Il a fallu plusieurs marches, des déplacements de soldats et d'âpres combats/confrontations, pour mettre fin aux résistances de Lat-Dior Ngoné Latyr Diop à la bataille de Dekhelé, le 27 octobre 1886, de Mamadou Lamine Dramé incarnant « *la résistance anti-impérialiste dans Haut-Sénégal (1885-1887)*¹² ».

La mobilité est aussi une stratégie de guerre par les replis pour mieux rebondir, par les attaques par surprise ou par les embuscades qui font partie des principes de victoire les plus efficace¹³, et par la fuite pour éviter d'être atteint par l'adversaire. S'y ajoutent les inspections ou tournées régulières de police, de cercles en cercles, pour mieux s'enquérir de la situation politico-économique et sociale des colonies, afin de réagir à temps et efficacement en cas d'éventuels soulèvements.

Une autre forme de mobilité comme stratégie de contrôle colonial est la déportation. Ce type de mobilité forcée faisait partie du système de répression des autorités coloniales dans le but de maintenir l'ordre sécuritaire et de défendre leurs possessions. C'était un impératif pour une mainmise effective sur les sociétés africaines et leurs espaces géographiques. Des leaders charismatiques qui refusaient de mettre leur compétence au service des autorités coloniales françaises étaient arrêtés et déportés loin de leur entourage ou de leur domaine de prédilection. C'est l'exemple de Sidia Léon Diop roi du Walo (Nord-Sénégal) arrêté et exilé de force au Gabon en 1876, de l'Almamy Samory Touré, en Afrique de l'Ouest, arrêté à Guélérou le 29 septembre 1898 et exilé de force à Njolé (Gabon), après « *une marche excessivement pénible*¹⁴ » de la 4^e compagnie de tirailleurs sénégalais et une quinzaine d'années de résistance coloniale. C'est aussi l'exemple des guides spirituels comme Seydina Limamoulaye Thiaw fondateur de la confrérie Layène, arrêté à Thiaroye, conduit à Dakar auprès du commissaire de police le 14 septembre 1887 puis exilé à Gorée, de Cheikh Ahmadou Bamba contraint à la mobilité au Gabon en 1895 (en passant par Saint-Louis, Lambarané, Mayumba), en Mauritanie 1903, mis en résidence surveillée à Thiéyène (Louga) et puis déplacé à Diourbel. S'y ajoute également Cheikh Hamallah, fondateur du mouvement hamalliste « onze grains », déporté à Adzopé (Côte d'Ivoire) en 1926, pour 10 ans, puis en France en 1936 où il décéda en pleine Seconde Guerre mondiale en 1943¹⁵. Il est déporté avec des centaines d'hamallistes dont des « *moqqadems et propagandistes hamallistes dangereux*¹⁶ » : d'aucuns exilés et emprisonnés à Assongo, d'autres à Bourem et Kanem. La prêtresse de Kabrousse Aline Sitoé Diatta aussi, symbole de la résistance populaire et culturelle en Basse Casamance, et ses partisans diola du canton des Floup, faisaient partie du lot des résistants contraints par la mobilité forcée et éloignés de leurs proches pour contrôler la province d'Oussouye¹⁷. La dame de Kabrousse, accusée d'être l'instigatrice de « *la rébellion d'Effok et des*

¹² Abdoulaye Bathily, « Mamadou Lamine Dramé et la résistance anti-impérialiste dans le Haut-Sénégal (1885-1887) », in *Notes africaines*, numéro 125, janvier 1970, p. 20-32.

¹³ Clausewitz, *Principes essentiels pour la conduite de la guerre*, éd. Mihail Dragomiroff, Paris, Beaudoin, 1889. Texte de Clausewitz dans *L'art de la guerre. De Sun Tzu à de Gaulle, Vade-mecum des situations conflictuelles*, Libro, 2015, p. 58

¹⁴ ADMAE (Courneuve-Aubervilliers), 399 PAAP-11. Conférence du Capitaine Gouraud pour la Société de Géographie, 5 mai 1899.

¹⁵ Abdoulaye Traoré, « Le Cheikh Hamahoullah ou la résistance pacifique d'un Chérif mauritanien » in Charles-André Julien., Magali Morsy, Catherine Coquery-Vidrovitch, Yves Person, *Les Africains*, t. IX, Paris, éditions J.A., 1977, p. 105.

¹⁶ ANS 17G168 (28), télégramme lettre No. 636 APA du Gouverneur du Soudan à Gougal, 24/06/1943.

¹⁷ ANS 11D1/226, télégramme chiffré No. 245 en date du 28 janvier 1943, à 11h 20 mn.

*villages environnants*¹⁸ », est arrêtée en 1943 et convoyée avec ses partisans. Après une escale à Oussouye, la prêtresse Aline Sitoé Diatta et ses proches sont acheminés vers Ziguinchor, puis Dakar et Saint-Louis¹⁹. Quant à la prêtresse, elle est déportée à Tombouctou.

Aux yeux des administrateurs coloniaux, il fallait éloigner, mettre en quarantaine tous ces leaders africains qui constituaient une réelle entrave à la réalisation du projet de domination coloniale et à l'œuvre civilisatrice. Par conséquent, le recours à la déportation, forme de mobilité forcée, contribue grandement à maintenir l'ordre souhaité par les autorités françaises. C'était un impératif pour la tranquillité. À titre d'illustration reprenons ces propos du gouverneur Merlin qui justifie cette volonté de maintien de l'ordre sécuritaire colonial, suite à l'attitude de Cheikh Ahmadou Bamba :

Ainsi est-il de toute nécessité, Monsieur le Gouverneur, pour ramener le calme dans le Diambour, le Diolof et l'est du Baol, pour ne pas mériter le même reproche de « tolérance excessive » que prononça Faidherbe au sujet de notre attitude à l'égard de Mamadou Lamine en 1886, d'enlever Amadou Bamba non seulement à la région où son action se faisait le plus immédiatement sentir, mais au Sénégal même, et de l'interner au moins pour quelques années dans un pays éloigné, tel que le Gabon, où ses prédications fanatiques n'auront aucun effet²⁰.

D'autre part, la mobilité en contexte colonial peut être examinée à travers l'exploitation de la main-d'œuvre qui constitue, selon Albert Sarraut, « la clé voûte de l'édifice économique » que la France doit bâtir et qu'elle « est une nécessité nécessaire pour la France non seulement de maintenir, mais aussi [de l'] accroître²¹ ». Le recours aux prisonniers (la main-d'œuvre pénale) pour exécuter les travaux d'intérêt public était une réalité aux XIX^e et XX^e siècles²². En effet, durant la période coloniale « la prison servait de réservoir de main-d'œuvre gratuite²³ ». Ainsi l'on comprend le rapport entre les multiples emprisonnements/enfermements et le travail forcé²⁴. L'administration coloniale faisait déplacer ces prisonniers de Ziguinchor vers les chantiers de construction, comme à Carabane, vers les lieux de corvée (vidange, désherbage, etc.).

¹⁸ ANS, 17G 124 (17), procès-verbal d'interrogatoire, 15 mars 1943.

¹⁹ Papis Comakha Fall, « Trajectoire de deux prêtresses de la Ségambie méridionale au XX^e siècle : Aline Sitoé Diatta et Sibeth », [Mélanges offerts au professeur Iba Der Thiam], *Revue sénégalaise d'histoire*, No. 9, UCAD, décembre 2019, p. 563-581 ; Papis Comakha Fall, « L'échec des résistances à la colonisation en Afrique de l'Ouest : l'exemple de la Ségambie et de sa région », *Page 19 - No. 9-10/automne-hiver 2020*, p. 109 - 120.

²⁰ Voir David Robinson, *Sociétés musulmanes et pouvoir colonial français au Sénégal et en Mauritanie 1880-1920. Parcours d'accommodation*, Paris, Karthala, 2004, p. 249.

²¹ Albert Sarraut, « La politique de la France » in *Bulletin du comité de l'Afrique française*, Paris, Payot et Cie, 1923, p. 14.

²² Romain Tiquet, *Travail forcé et mobilisation de la main-d'œuvre au Sénégal, années 1920-1960*, PUR, 2019 ; Ibra Sène, « Colonisation française et main-d'œuvre carcérale au Sénégal : de l'emploi des détenus des camps pénaux sur les chantiers des travaux routiers (1927-1940) » in *French Colonial History*, vol. 5, 2004 (p. 153-172).

²³ Laurent Fourchard, « La prison entre conservatisme et transgression : le quotidien carcéral en Haute-Volta, 1920-1960 », Florence Bernault (dir.), *Enfermement, prison et châtiments en Afrique du 19^e siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1999, p. 266.

²⁴ Florence Bernault, Pierre Boilley et Ibrahima Thioub, « Pour l'histoire du contrôle social dans le monde coloniaux : justice, prison et enfermement de l'espace », *Revue d'histoire d'Outre-mer*, 1999 (p. 7-15), p. 8.

Aussi des indigènes étaient déplacés/mobilisés de contrées en contrées pour les travaux de construction de bâtiments administratifs, d'infrastructures de communication telles que les routes, les voies ferrées (axe Dakar-Saint-Louis, Thiès-Kayes, etc.), les ponts²⁵, pour mettre en valeur les plantations coloniales. Ils étaient engagés de force pour construire la route Ziguinchor-Tobor²⁶, les ponts au Congo. Avec le besoin croissant de main-d'œuvre à cause de la pénurie²⁷, il fallait le concours actifs des Africains pour une bonne exploitation des ressources, une mise en valeur des colonies. La pénurie de main-d'œuvre expliquait l'attitude des commandants de cercle consistant à contraindre physiquement (par répression du vagabondage) des indigènes²⁸, afin de réaliser les grands chantiers de construction. Des manœuvres et ouvriers furent recrutés et transportés de Dakar au Congo-belge pour l'exécution du chantier²⁹. Les principaux instruments de mobilité furent le train, le bateau, la flottille, le camion ; instruments auxquels s'ajoutent les chevaux, ânes.

En outre, on remarque également, les mobilités en contexte colonial par le biais du portage. Dans les lieux où les animaux de bât étaient peu nombreux, c'étaient les indigènes qui transportaient sous la contrainte coloniale les marchandises ou produits.

De même, la mobilité des enfants qui fréquentaient régulièrement/quotidiennement les écoles coloniales françaises, pourrait être prise en compte dans cette contribution. Car pour réaliser le projet de domination culturelle, les autorités coloniales contraignaient les parents à amener quotidiennement leurs enfants à l'école. Le gouverneur général de l'AOF ne manquait pas de dévoiler, en ces termes, dans une circulaire en date des années 1930, l'importance de l'école dans le dispositif de domination politico-économique et de mainmise culturelle des sociétés négro-africaines :

Le devoir colonial et les nécessités politiques et économiques imposent à notre œuvre d'éducation une double tâche : il s'agit d'une part de former des cadres indigènes qui sont destinés à devenir nos auxiliaires dans tous les domaines et d'assurer l'ascension d'une élite soigneusement choisie. Il s'agit d'autre part d'éduquer la masse, pour la rapprocher de nous et transformer son genre de vie [...] ³⁰.

Durant les deux grandes guerres mondiales des milliers d'Africains furent recrutés et acheminés en Europe pour défendre le drapeau métropolitain. Ce « *trafic de chair humaine*³¹ » se faisait généralement sous la contrainte.

²⁵ Lire entre autres Frédéric Cooper, *Décolonisation et travail en Afrique : l'Afrique britannique et française 1935-1960*, Karthala-Séphis, 2004 ; Babacar Fall, *Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900 - 1945)*, Paris, Karthala, 1993.

²⁶ Younoussé Coly, « Trafic et système logistique en Basse Casamance (1860 - 1920) » UCAD, FLSH, Histoire, 1997, p. 119.

²⁷ Voir aussi Daniel Delauna, *Migration et pénétration de l'économie marchande. Le Waalo (région du fleuve) DAKAR, ORSTOM, Octobre 1975, p. 30.*

²⁸ Joseph Folliet, *Le travail forcé aux colonies*, Paris, édition du Cerf, 1934, p. 57.

²⁹ Par le décret du 27 mars 1852, en son article 7, des ouvriers furent autorisés à émigrer, cf. ANS K 30, travail et main d'œuvre 1875 - 1894.

³⁰ ANS, O 22 (31), circulaire No. 45 adressée aux Lieutenant-gouverneurs, 28/01/1931.

³¹ Marc Michel, *Les Africains et la Grande Guerre*, Paris, Karthala, 2003, p. 51.

En somme les exemples ne manquent pour montrer que les mobilités peuvent être une stratégie de contrôle, d'exploitation, de répression, de maintien de l'ordre, etc. Face à ces multiples méthodes de mainmises coloniales, les sociétés africaines, particulièrement les meneurs de troupe, les chefs, adoptèrent plusieurs alternatives en adoptant le principe de la mobilité.

3 Les mobilités comme alternatives à la domination coloniale

Le recours à la mobilité comme alternative à la domination se traduit par le refus de payer l'impôt, des mesures de rationnement et des recrutements et pour l'effort de guerre³², en désertant les lieux. Des indigènes adoptèrent la stratégie consistant à fuir, à disparaître dans la nature, se en réfugiant dans les zones frontalières telles que la Guinée portugaise et la Gambie. À titre d'illustration, les obstacles rencontrés lors des recrutements de 1941 et 1942 dans la province d'Oussouye et les difficultés dans la perception de l'impôt et dans les réquisitions de biens et de bétails, qui déplaisaient vivement les populations casamançaises attachées aux croyances religieuses, poussèrent les autorités coloniales à envoyer un détachement de 30 gardes cercles chargés, pendant les périodes d'opération, pour « *faire respecter les ordres [et] arrêter les rebelles [et] de mettre fin, par la force, à toute tentative de rébellion jusqu'à la soumission complète*³³ ». En effet, en 1941 « *sur 611 appels, 113 seulement se sont présentés ; 80% de chefs de village étaient absents*³⁴ ». Cette attitude de refus amena les autorités françaises à installer une section d'infanterie à Oussouye, à transformer cette province (Oussouye) en subdivision et à y affecter un fonctionnaire européen célibataire en remplacement³⁵.

L'exploitation de la main-d'œuvre pénale par leur convoiement vers les chantiers conduit certains prisonniers à s'évader pour se soustraire de cette forme d'assujettissement. Cette forme d'évitement, telle que l'évasion³⁶, « *désign[ant] l'acte de s'échapper d'un lieu clos*³⁷ », était surtout pratiquée lors des corvées de vidange, de désherbage, de construction de routes, etc. Des prisonniers comme Kagne faye³⁸ – « bandit d'honneur » s'attaquant « *aux symboles de l'autorité coloniale*³⁹ » – adoptait la stratégie d'évasion comme alternative à l'emprisonnement, outil de restriction des mobilités.

À cette forme de résistance coloniale par les déplacements d'une entité vers une autre, nous pouvons mentionner le fergo omarien, dans un contexte d'occupation et d'implan-

³²Mor Ndao, Le ravitaillement de la ville de Dakar de 1924 – 1945, UCAD – FLSH, Histoire [Thèse de doctorat 3^e cycle], 1997-1998, p. 247.

³³ANS 17G 124 (17), télégramme-lettre No. 31 APA/2 adressé au Gouverneur Général de l'AOF, Saint-Louis, 22 janvier, 1943.

³⁴ANS, 11 D1 / 226, note sur le recrutement dans la province d'Oussouye en 1941 et 1942 en date du 16 décembre 1942.

³⁵ANS, 11 D1 / 226, note sur le recrutement, *op. cit.* 16 décembre 1942.

³⁶Ibrahima Thioub, « Sénégal : la prison à l'époque coloniale. Signification, évitement et évasions. », Florence Bernault (dir.), *Enfermement, prison et châtements en Afrique du 19^e siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1999.

³⁷Élodie Rabreau, Les Belles ténébreuses : évasion des prisons, des bagnes en France au XIX^e siècle, Master 2 [sous la Direction de Dominique Kalifa], UFR Histoire, Université Paris 1 2011-2012 (199 p), p. 5.

³⁸Pour plus de détails sur cet indigène voir Ousseynou Faye, « Mythe et histoire dans la vie de Kaan Fay du Cangin (Sénégal) », *Cahiers d'études africaines*, 1994, 136, XXXIV, 613-637.

³⁹Florence Bernault, Pierre Boilley et Ibrahima Thioub, *Op. cit.*, *Revue d'histoire d'Outre-mer*, 1999 (p. 7-15), p. 12-13.

tation française. En effet, Elhadj Omar exhortait les populations du Fouta à quitter le pays pour le rejoindre dans la partie sud-est de la Sénégambie, en Guinée française. Samory Touré adoptait aussi la stratégie du repli avec des centaines d'hommes pour éviter d'être arrêté. Il se déplaçait avec des femmes et enfants, des milliers de bœufs, de chèvres et de moutons, de porteurs marchandises : « *une condition forcée de la conduite de la guerre, et qui a, par suite, une grande influence sur les opérations*⁴⁰ » militaires. Ce même repli comme alternative était adopté par Lat-Dior roi du Kayor quand il alla rejoindre Maba Diakhou dans le Rip. C'était une stratégie qui lui a permis de se liguer avec le soufi Maba afin de contrecarrer les autorités coloniales françaises.

Au demeurant, les déplacements ou pérégrinations de marabouts contre la politique de domination culturelle peuvent également compléter la liste des mobilités avec Fodé Kaba Doumbouya, Cheikh Makhfouss Aïdara en Basse Casamance (Bignona), El hadji Omar à Diembéring, à Elinkine. En effet, certains marabouts faisaient recours à cette méthode pour diffuser les préceptes ou enseignements de l'islam et dénigrer ainsi l'œuvre coloniale. Ayant compris cette politique des marabouts, l'administration coloniale imposait des laissez-passer pour tout marabout qui souhaitait se déplacer d'une région à une autre et même pour effectuer le pèlerinage à la Mecque. Mieux une surveillance stricte était exercée sur ces marabouts⁴¹, surtout dans un contexte d'une montée fulgurante de l'islamisme dès les premières décennies du XX^e siècle⁴². Cette situation de l'islam qui inquiétait l'administration expliquait l'arrestation et la déportation du soufi Tierno Aliou Diallo dit Wali de Gomba à l'île de Loos, pour restaurer la tranquillité, autrement dit, maintenir et protéger l'ordre en Guinée française. Certains de ses proches comme son petit-fils Alimou et Dion Bayourou sont condamnés à mort⁴³ et d'autres transférés et internés en Mauritanie.

Face à la mobilité forcée qui se traduit par l'envoi fréquent des enfants indigènes à l'école coloniale française, l'alternative consistait à boycotter – une façon d'empêcher cette forme de migration pendulaire vers les lieux d'apprentissage coloniaux pour s'opposer à la domination culturelle. Ce texte ci-dessous peut donner une idée du refus, du boycott de l'école française.

⁴⁰ Clausewitz, *Principes essentiels pour la conduite de la guerre*, éd. Mihail Dragomiroff, Paris, Beaudoin, 1889. Texte de Clausewitz dans *L'art de la guerre. De Sun Tzu à de Gaulle, Vade-mecum des situations conflictuelles*, Librio, 2015, p. 61.

⁴¹ ANS, 11D1/961, affaires religieuses : Mouridisme 1940, Hamallisme 1937-1944 ; écoles coraniques 1903-1945 ; fiches de surveillance des marabouts 1937 ; hautes études administratives musulmanes ; activités religieuses ; recensement des adeptes de l'islam 1937-1946.

⁴² ANS, 19G2, les questions musulmanes 1906-1918. Notes et correspondances ; propagande musulmane anti-française.

⁴³ ANS 7G 99, note du 21 octobre 1911.

Dion Bayourou faisait partie des hommes du Wali de Gomba qui s'étaient réfugiés au Sierra Léone. Bayourou était accusé d'être le promoteur de la rébellion et de l'assassinat du Capitaine Talley. Contre les partisans du Wali de Gomba qui s'étaient réfugiés au Sierra Léone, le Gouverneur Général engagea immédiatement avec les autorités anglaises la procédure d'extradition ; et le 22 juillet l'assassin de Talley était écroué à la prison de Conakry en attendant sa comparution devant la cour d'assise.

RAPPORT DE MONSIEUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ENSEIGNEMENT EN AOF A MONSIEUR LE HAUT COMMISSAIRE
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE GOUVERNEUR GÉNÉRAL
DE L'AOF A DAKAR

OBJET : La désertion des écoles

Je n'ai pas l'intention de commencer ici le rapport que je dois fournir à la fin de ma tournée. Cependant des événements permettent de ne plus garder le silence que j'aurai voulu garder jusqu'à la fin de mon enquête.

Dans certaines régions du Soudan les enfants désertent l'école dans les proportions qui deviennent inquiétantes. À Yangasso dans une seule classe de cours élémentaire, sur 56 inscrits 30 sont en fuites. À Cinsana dans un cours préparatoire sur 47 inscrits 31 ne viennent plus à l'école. On ne peut ni ici ni là incriminer les maîtres. J'ai vu en particulier à Yangasso des classes faites avec une compétence et un dévouement au-dessus de tout éloge. J'ai cherché dans une de ces classes les cahiers les mieux tenus sans pouvoir y arriver : ils étaient tous remarquables.

Les causes de cette situation sont multiples : éloignement des familles, difficultés d'entretien et surtout l'influence politique. C'est au nom de la liberté que des parents refusent d'envoyer en classe leurs enfants et les Commandants de cercle sont impuissants la plupart du temps. Je voudrai jeter un cri d'alarme : notre influence dans ce pays reculera à grand pas ainsi que l'évolution humaine des africains, si nous ne prenons pas plus tôt des mesures appropriées. J'aurai l'occasion d'indiquer plus tard quelques-unes de ces mesures. En attendant il me semble que la mesure la plus efficace serait de rendre en AOF comme à la Métropole, l'enseignement obligatoire. Certes, il faut des aménagements ; l'obligation pour les enfants de recevoir l'enseignement nous impose l'obligation (suite difficile à lire, état défectueux de la pièce)...

Mais pour tous les enfants qui ont été admis régulièrement, la fréquentation scolaire devrait être une obligation aussi stricte que la présence dans les casernes des jeunes recrues.

Signé : BONNET

Source : ANS, O 86 (31), Enseignement en AOF : projet de réforme de l'enseignement et suggestions ; désertion des écoles du Soudan ; construction des écoles primaires... 1945-1948.

Beaucoup de chefs ou guides indigènes ont compris que l'un des principaux objectifs de l'école était, pour emprunter cette formule éloquente de l'historien Iba Der Thiam, « *d'arracher le jeune africain à son milieu, de le faire évoluer dans un univers culturel différent, de manière à établir entre lui et sa famille une barrière culturelle*⁴⁴ ».

⁴⁴Iba Der Thiam, *L'évolution politique du Sénégal colonial de 1840 à 1936* [Thèse pour le Doctorat d'État], 9 tomes, Paris I, Sorbonne, 1982-1983. T.2, p. 887.

Ces formes de mobilités comme stratégies de contrôle colonial ont impacté sur les sociétés africaines à plusieurs niveaux.

4 Les conséquences des mobilités en contexte colonial

Les conséquences des mobilités en contexte colonial peuvent être remarquées dans plusieurs domaines. Sur le plan économique, elles se traduisent par une exploitation accrue des colonies à travers le travail forcé dans les plantations, dans les chantiers de construction⁴⁵, par l'imposition et l'introduction des cultures de rentes telles que l'arachide⁴⁶, le coton, le cacao, le caoutchouc, l'huile de palme, etc.

Le fait de pousser les populations à migrer temporairement d'une entité géographique à une autre a contribué à leur reconversion et au développement des cultures destinées à l'exportation au détriment des cultures vivrières. Ces indigènes africains qui se déplaçaient ou qu'on faisait mouvoir sous la contrainte parfois sont appelés : *navétanes*⁴⁷. Après avoir maîtrisé les forces vives africaines par la déportation et par l'enfermement loin de chez elles, les autorités coloniales parvinrent à reconvertir « *les guerriers traditionnels en cultivateurs d'arachides*⁴⁸ ». En Guinée française, après la déportation de Alpha Yaya et de ses proches, de Tierno Aliou dit Ouali de Gomba, les autorités coloniales intensifièrent « *la production de bananes qui passa de plus de 6000 tonnes en 1929 à 21 700 tonnes en 1933, et s'accrut spectaculairement jusqu'en 1938 (53 000 tonnes)*⁴⁹ ».

À travers cette mobilité forcée des indigènes, en appliquant la stratégie de la déportation, de l'emprisonnement et de l'interdiction de séjour, l'administration coloniale parvient à contraindre davantage les indigènes à payer l'impôt⁵⁰. Ce qui participe à accroître le budget colonial.

Sur le plan politique, les autorités coloniales ont pu contrôler davantage les sociétés indigènes par la pratique de cette forme de mobilité forcée (la déportation). L'exil ou le transfert des chefs, de guides spirituels vers des contrées répulsives et trop éloignées participa à la persuasion, la dissuasion et la reddition des populations indigènes ; car elles évitaient de connaître le même sort. Le déplacement forcé des personnes influentes permettait à l'administration coloniale de mieux asseoir sa domination, de contrôler les indigènes et leurs espaces géographiques et de maintenir l'ordre sécuritaire souhaité⁵¹.

Sur le plan sociodémographique, la stratégie de mobilité forcée adoptée par la puissance coloniale française causa un nombre important de décès dans les lieux d'exil, dans les prisons, suite à des maladies telles que la pneumonie (Samory Touré), le scorbut aigu (Aline Sitoé Diatta), etc. D'autres sont décédés pour avoir refusé de

⁴⁵Babacar FALL, *Le travail forcé en Afrique occidentale, 1900-1946*, Paris, Karthala, 1993.

⁴⁶Mamadou Diouf, *Histoire du Sénégal : le modèle islamo-wolof et ses périphéries*, Paris, Maisonneuve-Larose, 2001, p. 196.

⁴⁷Bernard Founou-Tchuigoua dans *Les Fondements de l'économie de traite au Sénégal (la surexploitation d'une colonie de 1800 à 1960)*, Paris, Silex, 1981, p. 58-59.

⁴⁸Catherine Coquery-Vidrovitch, *L'Afrique et les Africains au XIX^e siècle. Mutations, révolutions et crises*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 171.

⁴⁹Hélène d'Almeida-Topor, *Op. cit.*, Armand Colin, 1993, p. 113.

⁵⁰ANS, 2G 32 (107), état de l'impôt personnel au Sénégal de 1908 à 1910.

⁵¹ANS 17G 124 (17), télégramme lettreNo. 31 APA/2 en date du 22 janvier 1943.

s'alimenter (au vu de leur statut)⁵², à l'instar du roi d'Oussouye Sihalébé arrêté par les Français en 1903 et transféré à Sédhiou. Leur espérance de vie dans les lieux d'enfermement, pour la plupart ne dépassait pas deux ans. C'est le cas également de beaucoup d'hamallistes déplacés au Soudan français, dans la première moitié du XX^e siècle. Aussi, beaucoup de décès sont enregistrés au Congo lieu de transfert d'indigènes pour la construction de ponts et de routes. Malamine Massaly nous rapporte qu'en Casamance, la construction de la route Tobor-Ziguinchor, dans un milieu marécageux engendra plusieurs victimes⁵³.

Aussi la politique de mobilisation forcée d'indigènes pour l'effort de guerre participa à la migration des indigènes et au délaissement/abandon de leurs terres pendant plusieurs années. À titre d'exemple, nous pouvons citer les populations d'Effok et de Youtou dans les Rivières du Sud (Basse Casamance)⁵⁴. Ils s'installèrent en Guinée portugaise, colonie voisine.

À ces conséquences sociodémographiques, s'ajoutent la misère sociologique (le dépaysement) et les traumatismes psychologiques. Beaucoup d'indigènes, particulièrement des porteurs de voix des sans voix, des meneurs de troupe, ont été déplacés de force dans des milieux très différents des leurs sur plan culturel et climatique. L'objectif était non seulement de réduire systématiquement leur sphère d'influence et de les faire souffrir, mais d'imposer l'ordre, la tranquillité ! Des indigènes soudano-sahéliens et musulmans ont été transférés en milieux forestiers où il pleut presque douze mois sur douze et où résident des individus attachés à la religion traditionnelle. C'est l'exemple, entre autres, de Cheikh Ahmadou Bamba et de Samory exilés au Gabon, de Cheikh Hamallah en Côte d'Ivoire, de la prêtresse de Kabrousse Aline Sitoé Diatta (et de ces partisans dont son mari et prêtre Alougaye Diatta), issue d'un milieu forestier et attachée à la religion du terroir, exilée à Tombouctou ville islamique au climat chaud et sec⁵⁵.

Par conséquent, cette sous-partie met en relief aussi les mobilités internes, c'est-à-dire les déplacements dans la colonie du Sénégal ou du Soudan et les mobilités externes caractérisées par des distances plus grandes, par le franchissement de frontières (hors de ces colonies). Nous constatons que la durée des déplacements est variable : 3 ans, 5 ans, 10 ans et à durée indéterminée. À titre d'exemple, on note la déportation de personnalités religieuses et/ou de chefs politiques du Sénégal au Gabon, de la Guinée en Mauritanie, du Sénégal au Soudan ou encore du Soudan en Côte d'Ivoire. En guise d'illustration, certains chefs de la Guinée Conakry ont été contraints à la mobilité en Mauritanie ; de même que Cheikh Hamallah, fondateur de l'Hamallisme, exilé de force du Soudan en Côte d'Ivoire. Toutefois, les motivations d'une telle stratégie peuvent

⁵²Propos recueillis lors d'un Entretien avec Ndukur Kacc Essuwola Ndao, enseignant-chercheur, anthropologue, Oussouye, le 27/03/2022, à 10 h 05 mn.

⁵³Entretien avec Malamine MASSALY, agent du service agricole de Ziguinchor, âgé de 70 ans environ, en date du 12 Septembre 2006 à 10 heures. Massaly nous rapporte également que pour la construction de l'axe Mangacounda-Tanaff, les commandants et gardes cercles passaient dans les maisons pour recruter de force les jeunes. Ceux qui traînaient étaient frappés, disait-il.

⁵⁴ANS, 11D1/226, rapport mensuel de janvier 1944 du Commandant de cercle de Ziguinchor.

⁵⁵Papis Comakha Fall, Op. cit., [Mélanges offerts au professeur Iba Der Thiam], *Revue sénégalaise d'histoire*, No. 9, UCAD, décembre 2019, p. 563-581.

se résumer par le maintien de l'ordre dans les domaines économiques, politiques et culturels.

5 Conclusion

Au terme cette réflexion nous pouvons retenir que la mobilité forcée en contexte colonial, aux XIX^e et XX^e siècles, fut une stratégie de contrôle colonial recourue par les autorités françaises pour mieux mettre hors d'état de nuire, en quarantaine les pouvoirs autochtones, les guides indigènes, porteurs de voix des sans voix qui manifestèrent systématiquement leur refus de toute collaboration avec elles. Cette forme de déplacement sous la contrainte, par la déportation consistant à exiler, à transférer et à emprisonner les résistants très loin de chez eux vers des milieux hostiles, a participé grandement à asseoir la domination coloniale, à maîtriser les forces vives du continent africain et par voie de conséquence, à réaliser l'œuvre civilisatrice.

Par ailleurs – face à cette méthode de mainmise coloniale telle que la mobilité forcée, ayant pour nature à exploiter les ressources économiques des colonies par le transfert de la main-d'œuvre dans les chantiers, par l'embarquement (recrutements/réquisitions) des indigènes vers d'autres lieux pour défendre les couleurs de la métropole française lors des deux grandes guerres mondiales et par l'enferment dans une entité géographique très éloignée – certains indigènes ont donné diverses formes de réponses, des contre-stratégies, qui se traduisent par les replis, assauts, désertions et la fuite, pour être à l'abri, vers les colonies voisines (en Guinée portugaise et en Gambie).

Le recours aux mobilités forcées a impacté sérieusement aussi sur les sociétés de l'espace ouest-africain en ce sens qu'elles ont contribué à la reddition et au contrôle des indigènes et de leurs espaces géographiques, par conséquent, au maintien de l'ordre sécuritaire. Les mobilités ont participé aux bouleversements de l'activité économique des colonies par l'imposition des cultures de rente à la défaveur des cultures vivrières, par les déplacements de la main-d'œuvre vers les chantiers publics ou privés, vers les plantations; d'où une reconversion et adaptation des indigènes. Elles ont causé également des décès importants dans les lieux d'exil répulsifs et dans les chantiers de construction d'infrastructures (ponts, routes, chemins de fer).

6 Bibliographie

Sources archivistiques

SHD/AT 15H 33, opérations militaires au Sénégal-Soudan français, 1854-1891.

ADMAE (Courneuve-Aubervilliers), 399 PAAP-11. Conférence du Capitaine Gouraud pour la Société de Géographie, 5 mai 1899.

ANS 11D1/226, télégramme chiffré No. 245 en date du 28 janvier 1943.

ANS, 11 D1 / 226, Note sur le recrutement dans la province d'Oussouye en 1941 et 1942 en date du 16 décembre 1942.

ANS, 11D1/226, Rapport mensuel de janvier 1944 du Commandant de cercle de Ziguinchor.

ANS, 11D1/961, Affaires religieuses : Mouridisme 1940, Hamallisme 1937-1944; écoles coraniques 1903-1945; fiches de surveillance des marabouts 1937; hautes études administratives musulmanes; activités religieuses; recensement des adeptes de l'islam 1937-1946.

ANS, 2G 32 (107), État de l'impôt personnel au Sénégal de 1908 à 1910.

ANS 7G 99, Note du 21 octobre 1911.

ANS, 17G 124 (17), procès-verbal d'interrogatoire, 15 mars 1943.

ANS 17G 124 (17), télégramme lettre No. 31 APA/2 adressé au Gouverneur Général de l'AOF, Saint-Louis, 22 janvier, 1943.

ANS 17G168 (28), télégramme lettre No. 636 APA du Gouverneur du Soudan à Gougal, 24/06/1943.

ANS, 19G2, Les questions musulmanes 1906-1918. Notes et correspondances ; propagande musulmane anti-française.

ANS K 30, travail et main d'œuvre 1875 – 1894).

ANS, O 22 (31), circulaire No. 45 adressée aux Lieutenant-gouverneurs, 28/01/1931

Ouvrages et articles

Hélène d'Almeida-Topor, *L'Afrique au XXe siècle*, Paris, Armand Colin/HER, 1993 (1^{re} édition) ; 1999 (2^e édition).

Georges Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol 11, 1951, p. 47-79.

Boubacar Barry, *La Sénégal du XV^e au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1988.

Abdoulaye Bathily, « Mamadou Lamine Dramé et la résistance anti-impérialiste dans le Haut-Sénégal (1885-1887) », in *Notes africaines*, numéro 125, janvier 1970, p. 20-32.

Régis Bénichi, *Histoire de la mondialisation*, 2^e édition, Paris, Vuibert, 2006.

Raymond Boudon et François Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, 1982.

Florence Bernault, Pierre Boilley et Ibrahima Thioub, « Pour l'histoire du contrôle social dans les mondes coloniaux : justice, prison et enfermement de l'espace », *Revue d'histoire d'Outre-mer*, 1999, p. 7-15.

Henri Brunshwig, *Le partage de l'Afrique noire*, Flammarion, 1971.

Clausewitz, *Principes essentiels pour la conduite de la guerre*, éd. Mihail Dragomiroff, Paris, Beaudoine, 1889.

Clausewitz dans *L'art de la guerre. De Sun Tzu à de Gaulle, Vade-mecum des situations conflictuelles*, Librio, 2015.

Younousse Coly, « Trafic et système logistique en Basse Casamance (1860 – 1920) » UCAD, FLSH, Histoire, 1997.

Catherine Coquery-Vidrovitch, *L'Afrique et les Africains au XIXe siècle. Mutations, révolutions et crises*, Paris, Armand Collin, 1999.

Catherine Coquery-Vidrovitch, *Afrique noire : Permanences et ruptures*, Paris, L'Harmattan, 1985.

Catherine Coquery-Vidrovitch et Odile Goerg, *L'Afrique occidentale aux temps des Français. Colonisateurs et colonisés C. 1860-1960*, Paris, La Découverte, 1992.

Frédéric Cooper, *Décolonisation et travail en Afrique : l'Afrique britannique et française 1935-1960*, Karthala-Séphis, 2004.

Daniel Delauna, *Migration et pénétration de l'économie marchande. Le Waalo (région du fleuve) DAKAR*, ORSTOM, Octobre 1975.

Mamadou Diouf, *Histoire du Sénégal : le modèle islamo-wolof et ses périphéries*, Paris, Maisonneuve-Larose, 2001.

Fernand Dumont, *La pensée religieuse de Amadou Bamba fondateur du mouridisme sénégalais*, Dakar-Abidjan, NEA, 1975.

Babacar, Fall, *Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900 – 1945)*, Paris, Karthala, 1993.

Papis Comakha Fall, « Trajectoire de deux prêtresses de la Sénégalie méridionale au XXe siècle : Aline Sitoé Diatta et Sibeth », [Mélanges offerts au professeur Iba Der Thiam], *Revue sénégalaise d'histoire*, No. 9, UCAD, décembre 2019, p. 564-581.

Papis Comakha Fall, « L'échec des résistances à la colonisation en Afrique de l'Ouest : l'exemple de la Sénégalie et de sa région », *Page 19 – No. 9-10/automne-hiver 2020*, p. 109 – 120.

Ousseynou Faye, « Mythe et histoire dans la vie de Kaan Fay du Cangin (Sénégal) », *Cahiers d'études africaines*, 1994, 136, XXXIV, 613-637.

Joseph Folliet, *Le travail forcé aux colonies*, Paris, Edition du Cerf, 1934.

Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

Laurent Fourchard, « La prison entre conservatisme et transgression : le quotidien carcéral en Haute-Volta, 1920-1960 » in Florence Bernault (dir.), *Enfermement, prison et châtements en Afrique du 19^e siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1999.

Bernard Founou-Tchuigoua dans *Les Fondements de l'économie de traite au Sénégal (la surexploitation d'une colonie de 1800 à 1960)*, Paris, Silex, 1981.

Marc Michel, *Les Africains et la Grande Guerre*, Paris, Karthala, 2003, p. 51.

Mor Ndao, Le ravitaillement de la ville de Dakar de 1924 – 1945, UCAD – FLSH, Histoire [Thèse de doctorat 3^e cycle], 1997-1998.

Élodie Rabreau, Les Belles ténébreuses : évasion des prisons, des bagnes en France au XIX^e siècle, Master 2 [sous la Direction de Dominique Kalifa], UFR Histoire, Université Paris 1 2011-2012.

David Robinson, *Sociétés musulmanes et pouvoir colonial français au Sénégal et en Mauritanie 1880-1920. Parcours d'accommodation*, Paris, Karthala, 2004.

Albert Sarraut, « La politique de la France » in *Bulletin du comité de l'Afrique française*, Paris, Payot et Cie, 1923.

Iba Der Thiam, *L'évolution politique du Sénégal colonial de 1840 à 1936* [Thèse pour le Doctorat d'État], 9 tomes, Paris I, Sorbonne, T.2., 1982-1983.

Ibrahima Thioub, « Sénégal : la prison à l'époque coloniale. Signification, évitement et évasions. » in Florence Bernault (dir.), *Enfermement, prison et châtements en Afrique du 19^e siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1999.

Abdoulaye Traoré, « Le Cheikh Hamahoullah ou la résistance pacifique d'un Chérif mauritanien » in Charles-André Julien., Magali Morsy, Catherine Coquery-Vidrovitch, Yves Person, *Les Africains*, t. IX, Paris, éditions J.A., 1977.